

AFFAIRE N°9 - Attribution d'une subvention au "Club du 3ème Age".

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage cette année de faire un effort particulier pour le 3ème âge. A cet effet, un Club a été tout récemment constitué à Saint-Denis présidé par votre Collègue Monsieur PICARD.

Cette association n'ayant pratiquement aucune ressource pour débiter, je vous propose de lui attribuer une subvention de 2 000 F à prendre sur le Chapitre 945 - Article 657 (subventions diverses) du Budget 1975.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER Eric - C'est une subvention bien maigre pour le 3ème âge.

LE MAIRE - Ce club ne fait que démarrer. J'ai déjà vu fonctionner le club du Chaudron, de la Source, de la Petite-Ile. Il y a une quinzaine de vieux et de vieilles qui viennent le mercredi ou samedi après-midi jouer aux cartes, aux dominos, ... etc. Ces vieux sont très contents. C'est surtout pour ceux qui se retrouvent dans des immeubles et qui ont passé leur jeunesse à la campagne, dans leur petite maison sans aucune distraction.

LE MAIRE donne l'emploi du temps :

Lundi	Camélias
Mardi	Chaudron
Mercredi	Rivière
Vendredi	Source

LE MAIRE donne la composition du bureau :

Président d'Honneur	:	Monsieur le MAIRE de Saint-Denis
Président	:	M. PICARD Antoine
Vice-Présidente	:	MME PAYET André
Responsable d'animation	:	MME FOCK Claire
Trésorier	:	M. K/BIDI Arsène
Secrétaire	:	MELLE LEGROS Guylène
Autres membres	:	MELLE NAZE
	:	MME Ve CANDAMA François

M. TESSIER - J'ai reçu un coup de fil de Madame CHASSAGNE qui s'occupe également du 3ème âge de l'Association Familiale Catholique de la Réunion. Elle organise pas mal de sorties et aimerait avoir une subvention de la Commune.

LE MAIRE - C'est à étudier.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ju
Saint-Denis, le 4 juin 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST

Pour copie certifiée
conforme
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
P. GIANNI.